MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN PARC NATUREL RÉGIONAL

Histoire d'EAU...

JOURNAL D'INFORMATION N°7 PRINTEMPS 2013 www.parc-cotentin-bessin.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

UN PATRIMOINE *A GERER*

Le marais : des usages et des acteurs

Tantôt souhaitée ou chassée, parfois crainte ou sous-estimée, l'eau cristallise des intérêts variés et est l'objet de bien des débats. De nombreux usagers cohabitent dans les marais, dépendent de l'eau ou en vivent (agriculteur, chasseur, naturaliste, pêcheur, touriste...).

Parmi les acteurs du marais, peu connus des habitants, mais dont les interventions ont un rôle majeur, se trouvent les Associations Syndicales. Ces dernières regroupent les propriétaires de terres agricoles de marais. Elles assurent une gestion collective de l'eau et lèvent des taxes. Ces organisations gèrent les niveaux d'eau dans les marais en manœuvrant les ouvrages hydrauliques et entretiennent les rivières, canaux et fossés. Certaines associations situées sur le littoral entretiennent les digues. On dénombre 22 associations syndicales comportant d'une dizaine à plus de 2 000 propriétaires sur le territoire du Parc.

Le Parc, dont l'une des missions est de concilier la préservation des richesses naturelles avec le développement des activités économiques, joue un rôle de médiateur. Il cherche à dégager un consensus sur une gestion de l'eau qui contribue au maintien de la zone humide, tout en garantissant la pérennité d'un usage multiple de la ressource.

C'est vous qui le dites !

Gérard VAULTIER, Président de l'AS Bas-fonds de la Taute

« L'association a des statuts agrées par le Préfet. On gère les niveaux d'eau, les ouvrages, l'entretien des cours d'eau et fossés d'intérêts collectifs. L'association, créée en 1928, comprend 1 000 propriétaires de marais sur 5 000 hectares. Nous avons un cahier des charges avec l'Agence de l'Eau nous disant de garder la cote 1,80 m du 15 février au 15 décembre. A partir du 15 décembre, nous devons fermer les barrages pour garder une nappe affleurante. Les exploitants comprennent car ils vont peu dans le marais à cette période-là. Mais d'autres, les pêcheurs par exemple, voudraient une nappe affleurante jusqu'en avril, les chasseurs à partir de novembre... Il faut concilier tout le monde mais pour nous, association de propriétaires de terrains, ce qui compte avant tout, c'est l'agriculture ».

Pour en savoir + Extrait d'un entretien présenté dans l'exposition Exp'EAU.

UN PATRIMOINE *A PARTAGER*

Un SAGE pour aider à la décision

Le « **bassin versant** » est le territoire le plus adéquat pour travailler sur les problèmatiques de l'eau. Il est délimité par les lignes du relief qui imposent à toutes les eaux tombées de s'écouler et de rejoindre un même « éxutoire », tel que la baie des Veys.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** est un document construit avec l'ensemble des acteurs de l'eau (usagers, élus, services de l'Etat) à l'échelle d'un bassin versant. Il décrit d'abord l'état de la ressource en eau, les usages pratiqués et les conflits éventuels. Il définit ensuite les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Le bassin **Douve-Taute** aura son SAGE en 2015

Parmi les **enjeux prioritaires** déjà identifiés, se trouvent l'alimentation en eau potable, le maintien d'une agriculture viable, le maintien de la conchyliculture de la Côte Est à la baie des Veys, l'évolution du trait de côte, l'harmonisation des usages et la qualité des milieux aquatiques (rivière, zones humides, marais).

Après l'état des lieux, le diagnostic du territoire et la validation des objectifs en 2012, il reste aujourd'hui à réaliser les scénarios du futur pour :

- mettre en perspective les usages et l'état de la ressource en eau pour les 15 ans à venir,
- choisir la stratégie : proposer des mesures correctrices palliant aux dysfonctionnements,
- rédiger le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement.

Le Parc assure l'animation du SAGE Douve-Taute. Il pilote les études et organise les débats et les échanges entre les différents acteurs du territoire.

Pour en savoir + **Jonathan THIERY-COLLET**, animateur du SAGE Douve-Taute. 02 33 71 61 90 - jthierycollet@parc-cotentin-bessin.fr

Nouveau

A partir du 23 mars, une nouvelle exposition à la **Maison du Parc**

Pourquoi les rivières méandrent-elles ?
Quelle différence entre lit mineur et lit majeur ?
Comment l'homme a façonné le marais ?
A quoi sert un vannage et comment fonctionne une porte à flot ?

Découvrez le fonctionnement de l'eau dans le marais et comment les hommes gèrent cette précieuse ressource.
*Les réponses vous attendent dans l'*EXP' eau

Dépôt légal à parution : avril 2010 - ISSN : 2110-6665.
Édition semestrielle - Tirage : 90 000 ex.
Directeur de publication : Rolande BRÉCY
Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

© Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin - Crédits photo : © Biplan ; T. Houyel ; G. Hédouin, C. Nalin, E. Patte, J. Thiery-Collet (PnrMCB).
Carte : PnrMCB, extraits issus de fichiers BD TOPO®, BD CARTHAGE®, BDALTI® - © IGN - 2012 - Autorisation N°43-11012 - reproduction interdite.

Imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par LE REVEREND à Valognes (50)

IMPRIM'VERT

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Basse-Normandie
LA MANCHE
Conseil Général Calvados

A la **Maison du Parc**
informations, boutique, exposition, réserve ornithologique, sorties nature et animations pour tous au fil des saisons...

Maison du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

3 village Ponts d'Ouve
50500 SAINT-CÔME-DU-MONT
Tél. **02 33 71 65 30**
Fax. 02 33 71 65 31
accueil@parc-cotentin-bessin.fr
www.parc-cotentin-bessin.fr

Du 13/04 au 22/09/2013
ouvert tous les jours de 9h30 à 19h
du 23/09/2013 au 11/04/2014
ouvert tous les jours sauf le lundi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Fermeture annuelle de fin décembre à début janvier
Accès payant
(exposition et réserve ornithologique)

UN PATRIMOINE *A ACTIONNER*

Les ouvrages hydrauliques jouent avec l'eau

Trois exemples d'outils et aménagements pour la gestion de l'eau :

Les portes à flots : 1er rempart contre l'invasion de la mer dans les marais, les portes à flots ont permis à l'homme de gagner de nouvelles terres agricoles dans le « bas pays ».

Les vannages : outil de régulation des niveaux d'eau, indispensables à l'exploitation agricole des marais, ils permettent de vidanger ou au contraire de retenir l'eau dans la zone humide.

Les digues : dès le 17ème siècle, l'homme a élevé des digues pour se prémunir des inondations marines.

Que fait **le Parc ?**

Pourquoi les rivières méandrent-elles ? Quelle différence entre lit mineur et lit majeur ? Comment l'homme a façonné le marais ? A quoi sert un vannage et comment fonctionne une porte à flot ? **L'hydrologie, ce n'est pas si compliqué !**

Venez manipuler des maquettes et vous informer sur le fonctionnement de l'eau dans le marais. Découvrez comment les hommes gèrent l'eau sur ce territoire et quels sont les enjeux qui font débat autour de cette précieuse et capricieuse ressource.

Les réponses vous attendent à la Maison du Parc à compter du 23 mars avec : l'EXP' eau

Pour en savoir + **Maison du Parc** - 02 33 71 65 30 - accueil@parc-cotentin-bessin.fr – Retrouvez l'ensemble des animations en détail dans les brochures «les rendez-vous du Parc» et le dépliant Exp'EAU.

Le marais, comment ça marche ?

Le fonctionnement du marais, ses interactions avec les nappes souterraines, les rivières et les précipitations sont complexes. Une explication s'impose :

Les tourbes, constituées de végétaux morts non décomposés, se sont accumulées pendant 5000 ans. Leur épaisseur est variable, de quelques centimètres à plus d'une dizaine de mètres.

Dans le marais, sous nos pieds, on trouve :

- une couche de tourbe (plus ou moins limoneuse)
- une couche d'argiles (plus ou moins épaisse)
- un réservoir de sables (fortement chargé en eau)
- une roche dure (grès, schiste ou granite)

La présence d'eau dans le sol est indispensable à ces zones humides et aux espèces qui les fréquentent. Le maintien de la tourbe exige, au minimum, une immersion annuelle du marais et le reste de l'année, de l'eau à moins de 40 cm de profondeur dans le sol. Dans le Cotentin et le Bessin, la zone humide couvre près de 35 000 hectares.

La première source d'alimentation en eau du marais sont les nappes souterraines. Les pluies, essentiellement celles d'octobre à janvier, tombent au sol et s'infiltrent dans les terres du haut pays. Elles rechargent les nappes souterraines puis finissent par ressortir dans le marais et dans les rivières. En hiver, et parfois lors d'étés pluvieux, les fortes pluies s'ajoutent aux remontées d'eau de nappes et font déborder les rivières dans les prairies, on parle alors de « marais blancs » ou « blanchie ».

De récentes études montrent que les échanges entre la tourbe, les nappes souterraines et les cours d'eau sont importants. Ils peuvent être modifiés par le changement climatique, des pressions de pompage ou la gestion des niveaux d'eau des rivières.

Des analyses complémentaires des effets possibles entre ces évènements sont essentielles pour approfondir la connaissance du fonctionnement du marais.

UN PATRIMOINE *A ETUDIER*

Marais, cours d'eau et nappes souterraines, **tous connectés !**

Source : Université Rennes 1.

EXP' eau

23 MARS 2013
DÉCEMBRE 2014

MAISON DU PARC
St-Côme-du-Mont
(CARENTAN)

© Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin - Crédit photo : © T.Houyel - conception graphique : krizalis - www.krizalis.fr

02 33 71 65 30 **www.parc-cotentin-bessin.fr**

eau seine NORMANDIE

Basse-Normandie

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin